

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture de l'enquête publique relative à la révision du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° AM2022/418, le Maire de Romans-sur-Isère a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné monsieur BRUN Bernard comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du lundi 17 octobre 2022 à 8h30
au vendredi 25 novembre 2022 à 17h00 inclus

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront consultables à l'Hôtel de Ville, place Jules Nadi aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville <http://ville-romans.com/>, ainsi que sur un poste informatique, à l'Hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public au cours de 6 permanences:

Dates	Lieux	Horaires
Mardi 18/10/2022	Maison de Quartier Noel Guichard (place Hector Berlioz)	14h00 à 17h00
Jeudi 27/10/2022	Maison de Quartier Coluche(42 Rue André Chénier)	9h00 à 12h00
Jeudi 10/11/2022	Maison de Quartier St Nicolas (place du Chapitre)	8h30 à 11h30
Lundi 14/11/2022	Hôtel de Ville (place Jules Nadi)	18h00 à 21h00
Vendredi 18/11/2022	Maison de Quartier des Ors (26 Rue Magnard)	14h00 à 17h00
Vendredi 25/11/2022	Hôtel de Ville (place Jules Nadi)	14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre d'enquête en se rendant, aux jours et heures habituels d'ouverture du public à la mairie
- En les adressant par écrit à monsieur le Commissaire Enquêteur en mairie de Romans-sur-Isère, à l'adresse postale suivante : place Jules Nadi, 26100 Romans-sur-Isère
- En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : eprevisionpluromans@ville-romans26.fr

Les observations écrites et électroniques pourront être consultées sur le registre d'enquête et les observations électroniques sur le site internet précité.

Toutes les informations utiles sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Direction du Projet Urbain. Le présent avis sera publié sur le site internet de la Ville <http://ville-romans.com/>

Suite à la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et après d'éventuelles modifications résultant de la prise en compte des observations des personnes publiques associées et des participants à l'enquête publique, le Conseil Municipal de Romans-sur-Isère approuvera le projet de PLU par délibération.